

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 22 juillet 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 juillet 2021	15 juillet 2021
23	15	19		

Délibération n° 22072021-036 : Vente véhicule IVECO

L'an deux mille vingt et un, le **jeudi 22 juillet** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAUX, Denis DUBOURGNOUX, Jean-Luc PROQUIN, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Martine YVON, Jean François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Sébastien SANTOLINI, Véronique ZAMPARO.
Membres absents représentés :
Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Christophe PARION, Patrick MORENNE.
Secrétaire de séance : Cécile BONNIFAIT.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 31 mai 2021, il a été demandé au conseil municipal de se prononcer sur la vente du véhicule IVECO dont la valeur de vente dépassait le seuil fixé à l'article L 2122-22-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

L'assemblée délibérante avait décidé de céder lors de cette séance le véhicule pour la somme de 6 700.00 € TTC,

Monsieur le Maire, informe que valeur réelle de la vente est en fait de 7 200.00 € TTC, comme le confirme l'offre de reprise. Il y a eu confusion entre les sommes figurant sur la facture et soumises à la précédente délibération.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rectifier la délibération n° 31052021.029 du 31 mai dernier et d'autoriser la commune à céder le véhicule pour 7 200 € TTC au lieu de 6 700 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de céder cette immobilisation figurant à l'actif de la collectivité au prix de 7 200.00 €,
- **Dit** que cette recette sera inscrite au chapitre 024 Produits de cession d'immobilisations,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 0722 -- 22072021036 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 29/07 / 2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 23 juillet 2021.

Le Maire,

Walter GARCIA.

